

Présentation de la formation

THÈME	PARCOURS DECLARATIONS FISCALES 2025 DES REVENUS DE 2024 : ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LA CAMPAGNE DECLARATIVE
PUBLIC CONCERNE	Cette formation est destinée à un public de : <ul style="list-style-type: none"> • Conseil en gestion de patrimoine, • Avocat, • Expert-comptable, • Notaire, • Banquier, • Assureur
FORMAT	E-LEARNING
DURÉE	24 heures de formation
VALIDATION D'HEURES RÉGLEMENTAIRES	Cette formation valide les heures réglementaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Immobilier (carte T) : 8 heures • IAS/DDA : 16 heures • IOBSP : 3 heures • Notaires : 24 heures • Avocats : 24 heures • Experts-comptables : 24 heures
TARIF	Tarif individuel : 990 € HT HT soit 1188 € TTC (TVA 20%) Tarif cabinet : (3 à 5 accès) : 2100 € HT soit 2520 € TTC (TVA 20%)
INTERVENANT(S)	Cette formation sera animée par : <ul style="list-style-type: none"> • Jacques DUHEM • Stéphane PILLEYRE
PRÉREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de prérequis
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour ses connaissances et ses préconisations en rapport avec les déclarations fiscales, • Définir le foyer fiscal de ses clients et les conséquences en termes de quotient, • Accompagner ses clients dans la déclaration des obligations déclaratives générales, • Maîtriser les différents formulaires de déclaration des revenus, • Comprendre les données fiscales reprises automatiquement pour déterminer l'assiette des cotisations et contribution sociales, • Maîtriser les données spécifiques à la déclaration sociale (données complémentaires aux informations purement fiscales), • Maîtriser les points de vigilance.
ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE	Du lundi au vendredi de 9h30-12h00 et de 14h00 à 17h30 <ul style="list-style-type: none"> • Marthe Faye Pineau 06 17 52 60 00
MOYENS PÉDAGOGIQUES	En E-learning : <ul style="list-style-type: none"> • Le formateur utilise une pédagogie active en ayant recours à des cas pratiques pour illustrer ses propos et en mettant en situation les apprenants • Des temps de questions/réponses sont programmés lors de la formation afin de vérifier l'engagement des stagiaires et leur compréhension, • Le temps de connexion des apprenants est enregistré

	<ul style="list-style-type: none"> Un tuteur pédagogique sera désigné pour accompagner les apprenants (questions sur la formation, suivi des connexions) <p>Le support pédagogique sera consultable via l'accès utilisateur des apprenants</p>
LES MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI	<p>En e-learning</p> <ul style="list-style-type: none"> Enregistrement des horaires et temps de connexion Réponse à des cas ou des questions en cours de formation <p>A la fin du parcours, un test de validation final sera ouvert sur le site internet de Fac&Associés. Il faudra obtenir 70% de bonnes réponses pour obtenir l'attestation de fin de formation, en plus d'une connexion ou d'une présence à l'ensemble des modules de la formation (croisement des émargements et des temps de connexion).</p>
MODALITÉ D'INSCRIPTION	<p>Deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> En ligne sur le site www.fac-associes.com Sur papier : envoyer le bulletin papier par mail à contact@fac-associes.com ou par voie postale à FAC & Associés 46 rue de Sarliève – 63800 COURNON D'Auvergne
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	Les inscriptions doivent être réalisées à minima 2 jours avant le début de la formation
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	<p>FAC&Associés est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations. Ainsi la majorité des salles réservées pour nos formations présentiels sont des ERP respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.</p> <p>Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Lea LAURAND Référente Handicap par mail : ll@fac-associes.com ou par téléphone au 06 46 78 02 35 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.</p>
CONTACTS	<p>Téléphone : 04.63.80.93.47</p> <p>Mail : contact@fac-associes.com</p>

THEMES	PLAN
Audit Fiscal et Détermination du Foyer Fiscal	<ul style="list-style-type: none"> Audit des situation antérieures Modalité d'imposition des couples (gestion de l'union en 2022 et désunion) La prise en compte des enfants mineurs (impact de la séparation des parents et de la charge supportée par chacun) La prise en compte des enfants majeurs (conditions et impact du rattachement sur option) Autres personnes à charge (conditions et impact du rattachement sur option)
AUTRES REGLES GENERALES APPLICABLES A L'IR	<ul style="list-style-type: none"> A quelle date faut-il déposer les différentes déclarations ? Quelles déclarations remplir ? L'adresse du foyer fiscal (les points de vigilance en cas de déménagement) Les étapes de calcul du RNI Les étapes de calcul d'impôt issu du barème Le plafonnement global des niches fiscales Le revenu fiscal de référence La mention expresse
PRODUITS FINANCIERS	<ul style="list-style-type: none"> Les différents types de revenus de capitaux mobiliers Les différents modes d'imposition des rachats sur assurance vie et contrat de capitalisation

	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion des déficits antérieurs en report (le cas échéant) • Les RCM « excessifs » perçus via un PEA ou un PEE • Savoir faire le choix entre imposition forfaitaire et imposition au barème • Les modalités déclaratives
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des charges déductibles • La CSG déductible • Les pensions alimentaires • La prestation compensatoire • L'épargne retraite • Les cotisations sociales professionnelles sur dividendes • Le dispositif Monument historique d'usage
LES REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT	<ul style="list-style-type: none"> • Le service à la personne et l'emploi à domicile • La prestation compensatoire • Le dispositif Pinel ou Denormandie Ancien • Le dispositif Duflot et prorogation • Le dispositif Scellier et les prorogations triennales • Le dispositif Malraux • L'investissement dans les PME (Madelin, FCPI, FIP) • Les revenus de source étrangère
Déclaration sociale des indépendants : du fiscal au social	<p>I. Préalable</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les personnes concernées par la déclaration sociale 2. Distinction entre cotisations et contributions sociales 3. Les modifications post déclaration <p>II. La reprise automatique des données fiscales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le revenu imposable déclaré n'est jamais égal à l'assiette sociale 2. Les BA (régime micro et réel) 3. Les BIC professionnels (régime micro et régime réel) dont les LMP 4. Les BIC non professionnels (régime micro et régime réel) 5. Les BIC du LMNP (régime micro et régime réel) 6. Les BNC professionnels (régime micro et régime réel) 7. Les BNC non professionnels (régime micro et régime réel) 8. La rémunération de gérance et les agents généraux d'assurance 9. Les précisions relatives aux frais professionnels <p>III. Les sommes déjà soumises à cotisations sociales</p> <p>IV. Les dividendes soumis à cotisations sociales</p> <p>V. Les cotisations sociales obligatoires</p> <p>VI. Les praticiens et auxiliaires médicaux non</p> <p>VII. Les revenus de débit de tabac</p> <p>VIII. Les revenus à l'étranger</p>
REVENUS FONCIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'imposition (micro, réel de plein droit ou réel sur option) • Les formulaires 2044 ou 2044SPE • Les recettes à prendre en compte (réelles et fictives) • La gestion des biens en cours de construction ou de rénovation (charges déductibles et absence de loyers imposables) • La gestion des travaux • Les charges financières

	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion du déficit foncier de l'année et des années passées • La gestion du démembrement portant sur un bien loué nu
2044 ET 2072 SOCIÉTÉS CIVILES	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les personnes tenues de souscrire une 2072 ? • Déclaration 2072 C vs 2072 S • Détermination du résultat pas la société • Répartition du résultat entre les associés • Déclarations réalisées par les associés • Cohabitation entre des associés passibles de l'IR ou de l'IS • Impact d'un changement de régime fiscal subi ou choisi par la société civile
La gestion des plus-values en report ou en sursis	<ul style="list-style-type: none"> • Le contexte <ul style="list-style-type: none"> ○ L'apport à holding ○ Différence entre report et sursis d'imposition • Identification du dispositif applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Report d'imposition en cas de contrôle de la holding bénéficiaire de l'apport (CGI, art 150-0 B ter) ○ Sursis d'imposition en l'absence de contrôle de la holding bénéficiaire (CGI, 150-0 B) • Obligations déclaratives l'année de l'apport ou du report d'imposition (CGI, art. 150-0 B ter) <ul style="list-style-type: none"> ○ Un choix irrévocable ○ Le report d'imposition avec application du barème et des abattements pour durée de détention le cas échéant ○ Le report d'imposition avec la taxation forfaitaire sans abattement pour durée de détention • Obligations déclaratives en cas de donation de titres soumis à report d'imposition (CGI, art. 150-0 B ter) • Obligations déclaratives en cas de emploi • Obligations déclaratives à la fin du report ou du sursis d'imposition <ul style="list-style-type: none"> ○ La fin du sursis d'imposition ○ La fin de report d'imposition
LOCATION MEUBLEE	<ul style="list-style-type: none"> • L'identification du régime d'imposition (micro, réel de plein droit ou réel sur option) • L'identification du type de location meublée et du régime micro-BIC application (-50% ou -71%) • L'identification du statut fiscal du loueur (LMP ou LMNP) • Les modalités déclaratives propres à chaque situation
LA DEFISCALISATION IMMOBILIERE	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes étapes d'une défiscalisation immobilière • L'engagement de location • La reconduction de l'engagement de location • La fin de l'engagement de location
PLUS-VALUES SUR TITRES	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents formulaires • La détermination du prix d'acquisition • La détermination de la plus-value brute • La gestion des moins-values (de l'année et en report) • L'éligibilité à l'abattement de droit commun pour durée de détention

	<ul style="list-style-type: none"> • L'éligibilité à l'abattement renforcé pour durée de détention (« jeune entreprise ») • L'éligibilité à l'abattement pour départ à la retraite • Le choix entre imposition forfaitaire de plein droit et imposition au barème sur option • La gestion des reports et sursis (naissance ou fin)
REVENUS EXCEPTIONNELS ET DIFFERES	<ul style="list-style-type: none"> • La définition du revenu exceptionnel • Les modalités déclaratives du revenu exceptionnel • La définition du revenu différé • Les modalités déclaratives du revenu différé
<p>- Déclaration des revenus de sources étrangères</p> <p>- Déclaration des revenus soumis aux prélèvements sociaux (notamment les BIC/BNC, mais également les revenus partiellement exonérés car perçus par un non-résident social européen)</p>	<p>I. Les différents mécanismes évitant la double imposition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français - Les revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger - Les revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <p>II. Les différents revenus catégoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitements, salaires, pensions et rentes imposables en France - Revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables en France - Plus-values imposables en France - Revenus fonciers imposables en France - Revenus des professions non salariées imposables en France <p>III. Les revenus de source étrangère imposables aux contributions sociales</p>
Déclaration des gains sur actions gratuites, stock-options et BSPCE	Savoir accompagner le client dans la déclaration des gains sur actions gratuites, stock-options et BSPCE

Bulletin d'inscription

À retourner à : FAC & Associés 46 rue de Sarliève – 63800 COURNON D'Auvergne

Nous vous prions de bien vouloir compléter la page suivante (Analyse du besoin et positionnement) afin de finaliser votre inscription.

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Formation

Thème	PARCOURS DECLARATIONS FISCALES 2025 DES REVENUS DE 2024: ACCOMPAGNER SES CLIENTS DANS LA CAMPAGNE DECLARATIVE
Date(s) et horaires	E-LEARNING

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant	Tarif individuel : 990 € HT soit 1188€ TTC (TVA 20%) Tarif cabinet : (3 à 5 accès) : 2100 € HT soit 2520 € TTC (TVA 20%)
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> par virement bancaire ¹

RIB¹ :

c/Etabl	c/Guichet	n/Compte	C/Rib			
18715	00200	08002701171	77			
Domiciliation			BIC			
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN			CEPAFRPP871			
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1871	5002	0008	0027	0117	177

¹ Merci d'indiquer le nom et prénom du participant (ou des participants) dans l'ordre de virement

Analyse du besoin et positionnement

1. Quels sont les besoins et les objectifs visés par la formation ?

- Maîtriser les fondamentaux techniques de la gestion de patrimoine ;
- Approfondir mes connaissances dans la thématique de la formation ;
- Mettre en pratique les connaissances techniques en rendez-vous client ;
- Exploiter les données nécessaires à l'analyse patrimoniale (contrat de mariage, acte de donation, déclaration de succession, contrat d'assurance-vie, déclarations fiscales, régimes fiscaux applicables et leurs conséquences...);
- Analyser les questions juridiques et patrimoniales en rapport avec l'environnement des clients ;
- Actualiser mes connaissances et intégrer en rendez-vous client les nouveautés issues de l'actualité juridique, fiscale, sociale et patrimoniale ;
- Autre : à renseigner

2. Qui est à l'initiative de la demande de cette formation ?

- Salarié
- Responsable hiérarchique
- L'Apprenant lui même

3. Quels sont les effets attendus de la formation ?

- Actualiser mes connaissances et les mettre en pratique lors de mes rendez-vous client
- Appliquer mes connaissances lors de la réalisation d'audits patrimoniaux et/ou la proposition de préconisations et/ou de stratégies patrimoniales
- Autre, à renseigner :

4. Dans quel contexte est survenu ce besoin ?

- Je mets à jour mes connaissances professionnelles de manière régulière et/ou dans le cadre de mes obligations réglementaires de formation
- J'ai besoin d'acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une demande client et/ou du marché professionnel dans lequel j'évolue
- Autre, à renseigner :

5. De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ?

- Je ne dispose pas de connaissances liées à la formation
- Je dispose d'un premier niveau de connaissances : j'ai déjà été formé.e sur le sujet et/ou dans le cadre de mon métier je travaille occasionnellement avec cette thématique
- Je dispose d'un niveau de connaissances approfondi : je suis formé.e régulièrement sur la thématique et/ou dans le cadre de mon métier je travaille régulièrement avec cette thématique
- Autre : à renseigner
